

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois d'août 2018, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

|                       |                                 |
|-----------------------|---------------------------------|
| M. Jérôme Lavoie,     | conseiller                      |
| Mme Nancy Larouche,   | conseillère                     |
| M. Richard Labbé,     | conseiller                      |
| Mme Nathalie Girard,  | conseillère                     |
| M. Nicholas Tremblay, | conseiller                      |
| Mme Nicole Dufour,    | conseillère                     |
| <br>                  |                                 |
| Mme Peggy Lemieux,    | directrice générale par intérim |

Sous la présidence de Mme Monique Gagnon, mairesse.

Onze (11) personnes étaient présentes à l'assemblée.

**Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2018-08-332**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant au point suivant :

- Divers :
- 10.1) Acceptation de la demande d'aide financière pour la construction d'un bâtiment d'entreposage loisirs/culture dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;
  - 10.2) Appropriation de revenus de fonctionnement ;
  - 10.3) Acceptation des honoraires – services professionnels – demande d'études pour étangs aérés ;
  - 10.4) Adjudication du contrat pour les travaux de traitement de surface – Rang Est ;

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en retirant au point suivant :

- Affaires nouvelles :
- 8.10) Demande d'usage conditionnel – 29, 1<sup>e</sup> ch. du Lac Ambroise.

## **COMMUNICATION**

Aucune

### **Acceptation des procès-verbaux**

#### **Résolution 2018-08-333**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le procès-verbal du 3 juillet 2018, tel que présenté.

### **Acceptation des comptes**

#### **Résolution 2018-08-334**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la liste des comptes portant le numéro 2018-08 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit et est acceptée séance tenante, pour un montant de 442 685.94 \$.

Que la liste des comptes 2018-08 inclut les versements de la rémunération salariale brute, soit :

|                        |                                |
|------------------------|--------------------------------|
| ➤ Paie #27             | 20 224.87 \$                   |
| ➤ Paie #28             | 19 699.24 \$                   |
| ➤ Paie #29             | 19 697.06 \$                   |
| ➤ Paie #30             | 25 082.23 \$                   |
| ➤ Paie #31             | 18 939.86 \$                   |
| ➤ Paie #32             | 22 040.06 \$                   |
|                        |                                |
| ➤ Remises fédérales    | 17 044.03 \$ (paies #24 à #31) |
| ➤ Remises provinciales | 33 706.29 \$ (paies #26 à #31) |

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que la directrice générale par intérim et/ou la secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisées à en faire le paiement.

## **CORRESPONDANCE**

Une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accusant réception de la copie certifiée conforme du code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la municipalité.

Un courriel du préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Luc Simard nous informant de la volonté des maires et préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean de poursuivre le travail réalisé par Alliance forêt boréale afin de rendre l'organisation plus apte à atteindre ses objectifs et de mieux représenter les régions du Québec.

Une lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous informant que le projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées (AMM) a été prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020. Il encadre l'usage d'AMM sur les trottoirs, sur les voies cyclables et, avec certaines restrictions, sur la chaussée et son accotement.

Une lettre de la Gendarmerie royale du Canada nous informant de la fermeture de leur détachement de Chicoutimi depuis le 13 juillet 2018.

Une lettre de la ministre déléguée aux Transports, Mme Véronique Tremblay, nous informant d'une aide financière maximale de 130 708 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles de notre municipalité.

Une lettre de Ville de Saguenay nous avisant qu'elle procédera à la révision du protocole d'entente « Entente de fourniture de services en sécurité incendie », daté du 4 novembre 2016.

Une lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant la transmission du règlement numéro 17-376 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC afin de rendre applicable la décision rendue par la CPTAQ (dossier 405783).

Une lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant la transmission du projet de règlement 18-389 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet d'intégrer des cotes de protection sur le pourtour du lac Kénogami et de modifier les constructions, usages et travaux permis dans une zone inondable de grand courant (0-20 ans).

Une lettre de Ville de Saguenay concernant la transmission du règlement VS-RU-2018-64 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-143) ainsi que l'avis vigueur daté du 16 juillet 2018.

Une lettre de Ville de Saguenay concernant la transmission du projet de règlement ARP-146, ARP-147 et ARP-148 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay qui été en avis de motion et adopté en 1<sup>er</sup> projet le 3 juillet 2018.

Une lettre de Ville de Saguenay concernant la transmission des règlements modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 adopté le 3 juillet 2018.

## **LES AFFAIRES COMMENCÉES**

### **Autorisation de signature de l'entente relative à la constitution et à la gestion d'un fonds dédié à l'acquisition de véhicules utilisés par le service de sécurité incendie**

#### **Résolution 2018-08-335**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyé par M. Jérôme Lavoie  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'entente relative à la constitution et à la gestion d'un fonds dédié à l'acquisition de véhicules utilisés par le service de sécurité incendie – MRC du Fjord-du-Saguenay, tel que présenté par Mme Christine Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la mairesse Mme Monique Gagnon et la directrice général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente tel que présenté.

### **Appropriation au fonds de roulement des dépenses d'investissement – service incendie**

### **Résolution 2018-08-336**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 9 000. \$ est prévu au plan triennal pour l'achat d'habits de pompiers et qu'un montant de 6 000. \$ est prévu au plan triennal pour l'achat de cylindres d'appareils respiratoires ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé l'achat des équipements suivants pour le service incendie;

|                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| Équipement de rangement caserne | 2 600 \$        |
| Échelle camion de pompier       | 4 000 \$        |
| Travaux éclairage caserne       | 3 000 \$        |
| Boyaux                          | 10 000 \$       |
| Imprévus (10 %)                 | <u>2 000 \$</u> |
|                                 | 22 000 \$       |

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ** M. Nicholas Tremblay

**APPUYÉ PAR** M. Jérôme Lavoie

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le montant de 15 000 \$ prévu au plan triennal pour l'achat d'habits de pompiers et de cylindres pour appareils respiratoires soit transféré aux éléments mentionnés ci-haut.

D'approprier un montant de 22 000 \$ au fonds de roulement.

### **Appropriation au fonds de roulement pour une partie des dépenses de la réfection de l'aqueduc et l'égout – rue Bergeron Est**

### **Résolution 2018-08-337**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise a procédé aux travaux de réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc, égouts sanitaires et pluviaux, ainsi que la réfection de la structure de la chaussée sur une partie de la rue Bergeron Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts ont totalisé 296 088. \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2017-12 a été adopté pour financer ce projet et que celui-ci a été autorisé à 276 334. \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses se sont avérées plus élevées que le montant autorisé au règlement suite à des travaux supplémentaires relativement aux infrastructures ;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsqu'une municipalité effectue des travaux non préalablement autorisés par un règlement d'emprunt, elle n'a pas d'autres choix que de financer ces dépenses non autorisées à même le fonds général.

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ** Mme Nathalie Girard

**APPUYÉE PAR** M. Richard Labbé

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à approprier à même le fonds de roulement un montant de 19 754. \$ remboursable en 2019.

## **LES AFFAIRES NOUVELLES**

### **AVIS DE MOTION 2018-06**

Monsieur Nicholas Tremblay donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- Un règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise.

Présentation du projet de règlement no. 2018-06 tel que décrit ci-dessus.

### **AVIS DE MOTION 2018-07**

Madame Nathalie Girard donne avis de motion qu'elle présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- La gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ambroise.

Présentation du projet de règlement no. 2018-07 tel que décrit ci-dessus.

### **AVIS DE MOTION 2018-08**

M. Richard Labbé donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- Remplacement de pompes à la station de traitement de l'eau potable
- Remplacement de supprimeurs à la station de traitement des eaux usées
- Connaissance du réseau, analyse des puits, analyse relativement à la fourniture d'eau potable et toutes activités connexes
- Réhabilitation des puits à la station d'eau potable
  
- « Emprunt à long terme pour en payer le coût. »

Présentation du projet de règlement no. 2018-08 tel que décrit ci-dessus.

## **Entente incendie temporaire – municipalités limitrophes**

### **Résolution 2018-08-338**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Ambroise a demandé à la Municipalité de Bégin la possibilité d'une couverture immédiate lors d'une intervention incendie sur leur territoire pour une période temporaire mais indéterminée ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir une procédure au 9-1-1 avec les Municipalités de Bégin, Saint-Charles de Bourget et Saint-Honoré afin d'établir une couverture immédiate lors d'appel d'urgence ;

**ATTENDU** que le tout a été recommandé par le Ministère de la Sécurité civile ;

**ATTENDU** que ce sont les ententes intermunicipales existantes qui font foi présentement concernant la tarification ;

**POUR CES MOTIFS;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nancy Larouche

**APPUYÉE PAR** Mme Nathalie Girard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**

D'accepter la demande tel que mentionné dans le présent préambule et d'autoriser Mme Peggy Lemieux, directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise, à procéder à toute démarche relativement à l'entente temporaire en matière d'incendie avec les Municipalités de Bégin, Saint-Charles-de-Bourget et Saint-Honoré concernant les interventions.

**Fermeture de la marge de crédit no.3 et du compte de banque #505717 (investissement)**

**Résolution 2018-08-339**

**CONSIDÉRANT QUE** selon les directives de notre responsable de compte chez Desjardins, la Municipalité doit rembourser et fermer la marge de crédit #3 rattachée au compte #505717 (investissement).

**CONSIDÉRANT QU'**il y a les fonds nécessaires dans le compte #500376 (fonctionnement) pour rembourser la marge de crédit #3.

**CONSIDÉRANT QUE** la marge de crédit #4 du compte #500376 (fonctionnement) est suffisante pour couvrir le découvert pendant les mois où les liquidités sont moins élevées.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a possibilité d'avoir du financement temporaire pour financer les activités d'investissement si nécessaire.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à l'harmonisation de la charte comptable pour être conforme au système de codage du MAMOT. La municipalité n'a donc plus la nécessité de détenir 2 comptes de banque, soit de fonctionnement et d'investissement.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**APPUYÉE PAR** M. Richard Labbé

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité procède à la fermeture de la marge de crédit #3 et du compte #505717 (investissement). Les opérations associées à ce compte seront maintenant redirigées vers le compte #500376 (fonctionnement).

**Rémunération de M. le conseiller Nicholas Tremblay en remplacement de la mairesse**

**Résolution 2018-08-340**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller M. Nicholas Tremblay a remplacé la mairesse pendant son absence.

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse a été absente du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 25 juin 2018.

**CONSIDÉRANT QUE** le retour au travail de la mairesse est le 26 juin 2018.

**CONSIDÉRANT QUE** M. Nicholas Tremblay a été rémunéré pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 30 juin 2018. Les paies sont préparées à l'avance et au moment de faire la paie nous ne connaissons pas la date de retour au travail de la mairesse.

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine du 24 juin 2018 au 30 juin 2018 a été une semaine de transition pour M. Nicholas Tremblay et la mairesse.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**APPUYÉE PAR** Mme Nathalie Girard

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** M. Nicholas Tremblay soit rémunéré pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 26 juin 2018. La rémunération brute du 26 juin 2018 au 30 juin 2018 représentant un montant de 254.55 \$ sera ajusté en conséquence.

**Transfert du montant perçu d'avance du service incendie**

**Résolution 2018-08-341**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a encaissé des subventions dédiées au service incendie depuis quelques années.

**CONSIDÉRANT QUE** ces subventions n'ont pas toutes été utilisées.

**CONSIDÉRANT QUE** le solde est de 3 976.14 \$ au 31 décembre 2017.

**CONSIDÉRANT QUE** le chef incendie a fait la demande pour que la municipalité transfère ce montant dans le compte de banque du Corps de pompiers de Saint-Ambroise.

**CONSIDÉRANT QUE** ces subventions seront utilisées au bénéfice du service incendie de Saint-Ambroise.

**IL EST PROPOSÉ** M. Richard Labbée

**APPUYÉ PAR** Mme Nancy Larouche

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité transfère le montant de 3 976.14 \$ au Corps de pompiers de Saint-Ambroise.

**Radiation des mauvaises créances**

**Résolution 2018-08-342**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a quelques comptes à recevoir pour lesquels elle n'a toujours pas reçu de paiement.

**CONSIDÉRANT QUE** ces comptes à recevoir totalisent 325.06 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** des efforts raisonnables ont été fait pour recouvrer ces sommes.

**CONSIDÉRANT QUE** la plupart de ces créances datent de plusieurs années (2012 à 2015)

**CONSIDÉRANT QUE** la probabilité de recouvrement est très faible.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nathalie Girard

**APPUYÉE PAR** Mme Nicole Dufour

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité procède à la radiation de ces comptes à recevoir.

**Demande de dérogation mineure de M. Paul Cooke – 14, 8<sup>e</sup> chemin du Lac Ambroise**

**Résolution 2018-08-343**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme dans sa résolution 2018-054, accepte la dérogation mineure de M. Paul Cooke du 3567, rue Saint-Bernard, Jonquière, visant à réduire la marge latérale de 3 mètres tel que prescrit à 2,19 mètres, et ce, pour permettre de régulariser la résidence existante sur sa propriété du 14, 8<sup>e</sup> chemin du Lac Ambroise localisée sur le lot 5 775 420 au cadastre du Québec (Lot 31-1, rang 6, Canton de Bourget). Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite dérogation mineure.

**Appui au Festival Western de Saint-Ambroise pour le dépôt du projet « Frais de location et services professionnels » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**Résolution 2018-08-344**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant la demande d'augmentation de l'enveloppe budgétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du « Festival western de Saint-Ambroise » a été présenté à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité appuie le projet et la demande d'augmentation de la demande d'aide financière initiale d'un montant de 2 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Nicholas Tremblay

**APPUYÉ PAR** Mme Nancy Larouche

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ambroise appuie la demande d'augmentation budgétaire de 2 000 \$ du projet « Frais de location d'équipement et de services professionnels » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

**Renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille (CAMF)**



### **Résolution 2018-08-345**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour l'année 2018, représenté par la facture numéro 19-188, datée du 1<sup>er</sup> août 2018 au montant de 43.69 \$ taxes incluses.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite cotisation.

### **Invitation du Foyer Saint-Ambroise Inc. – Dégustation de Vins et fromages – 27 octobre 2018**

#### **Résolution 2018-08-346**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue un membre du conseil disponible, à assister à la dégustation de vins et fromages qui aura lieu le samedi 27 octobre prochain au complexe Socio-Culturel.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement d'une contribution au montant de 250 \$ plus taxes applicables pour une publicité d'un quart de page pour ladite dégustation.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède également à l'achat de deux (2) billets au coût de 75 \$ l'unité.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès au projet de financement de la Villa St-Ambroise lors de la dégustation de vins et fromages.

### **Acceptation pour dépôt du rapport d'activité de la Fête nationale du Québec**

#### **Résolution 2018-08-347**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte pour dépôt le rapport d'activité de la Fête nationale du Québec 2018, tel que présenté par Mme Magalie Bouchard, coordonnatrice loisirs.

Que ledit rapport fait état des programmes d'activités et de l'estimation du nombre de participants à 600 personnes et plus.

Que la Municipalité procède à une motion de félicitations et de remerciements aux partenaires commanditaires et collaborateurs pour la tenue de ladite activité.

Que la Municipalité procède à une motion de remerciement au comité organisateur et aux nombreux bénévoles qui ont contribué au succès de l'événement.

### **Demande du Tournoi de balle donnée de Saint-Ambroise – édition 2018**

### **Résolution 2018-08-348**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la gratuité du terrain de balle situé au 188, rue Gaudreault ainsi qu'un emprunt de tables de pique-niques et équipement nécessaire pour l'organisation du tournoi de balle annuel qui aura lieu du 30 août au 2 septembre 2018, et ce, tel que demandé dans la demande datée du 9 juillet 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise également le prêt des estrades de soccer, poubelles, tables et chaises, etc. dont la responsabilité du transport et déplacement (durant les heures normales d'ouverture des travaux publics) incombe à l'organisation du tournoi de balles.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès lors de l'événement.

### **Invitation au tournoi de golf – Municipalité de Bégin**

### **Résolution 2018-08-349**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue un (1) membre du Conseil disponible pour assister au tournoi de golf de la Sûreté du Québec qui aura lieu le 23 août prochain au Club de golf Camplagolf de Bégin.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à l'achat d'un (1) billet au montant de 50 \$ l'unité pour assister à l'événement.

Que la Municipalité souhaite un franc succès aux organisateurs lors du tournoi de golf.

Que la Municipalité rembourse les frais de déplacement et de séjour selon la politique en vigueur.

### **DONS, SUBVENTIONS ET PLAINTES**

Aucune

### **DIVERS**

### **Acceptation de la demande d'aide financière pour la construction d'un bâtiment d'entreposage loisirs/culture dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

### **Résolution 2018-08-350**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de présenter auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une demande d'aide financière afin de réaliser le projet de construction d'un bâtiment d'entreposage loisirs et culture.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à ladite demande d'aide financière au montant de 109 593 \$ pour la réalisation du projet répartie de la manière suivante :

- Enveloppe 2018 : 50 000. \$
- Enveloppe 2019 : 59 593. \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise Mme Mireille Bergeron, agente de développement et coordonnatrice aux communications, à signer tout document relatif à la demande auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

### **Appropriation de revenus de fonctionnement**

#### **Résolution 2018-08-351**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Ambroise a procédé à la vente de terrains pour un montant total de 70 800\$ en date du 13 aout 2018;

**ATTENDU QUE** d'autres ventes de terrains sont encore possibles d'ici la fin de l'année;

**ATTENDU QUE** ces dits revenus n'ont pas été budgétés aux revenus de fonctionnement ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'annuler la résolution 2018-05-261;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de revoir la politique de rémunération concernant le service incendie en lien avec les exigences du schéma de risque incendie;

**ATTENDU QU'**il y a aussi une facture pour honoraires professionnels concernant une enquête à financer à même les dépenses de fonctionnement au montant de dix mille cinq cent quarante- six dollars et quatre-vingt-dix-huit (10 546.98\$) plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY LAROUCHE**

**APPUYÉE PAR M. RICHARD LABBÉE**

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**D'**appropriier tous les revenus de vente de terrains aux dépenses de fonctionnement afin de financer la nouvelle politique de rémunération du service incendie ainsi que les honoraires professionnels relativement à une enquête tel qu'énuméré ci haut ;

**DE** mandater la directrice générale par intérim, Mme Peggy Lemieux et le directeur incendie M. Julien Rivard dans la rédaction d'une nouvelle politique de rémunération en service incendie.

### **Acceptation des honoraires – services professionnels – demande d'études pour étangs aérés**

#### **Résolution 2018-08-352**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par M. Richard Labbée  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate Cégertec à réaliser une étude relativement à la capacité actuelle et ou projetée des étangs aérés, et ce, au tarif horaire en fonction du travail réalisé, donc conclu de gré à gré.

Que les sommes engagées par cette étude soient prises à même le fonds de roulement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dit mandat.

### **Adjudication du contrat pour les travaux de traitement de surface – Rang Est**

#### **Résolution 2018-08-353**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre la plus avantageuse pour le contrat de pose de traitement de surface – Rang Est aux *Entreprises Bourget Inc., 96, Chemin Delangis, St-Paul-de-Joliette (Québec) J0K 3E0*, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et l'offre déposée en date du 13 août 2018.

Que le coût des travaux au montant de 69 270. \$ plus taxes applicables soit accepté.

Que les sommes engagées pour la réalisation des travaux soient réparties de la manière suivante :

- Programme d'aide à la voirie locale –  
Volet Projets particuliers d'amélioration : 45 000. \$
- Fonds de roulement : 27 725. \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'adjudication dudit contrat.

### **Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 2018-08-354**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la séance est levée à 20 heures 09 minutes.

Peggy Lemieux  
Directrice générale par intérim

La séance est levée.

Monique Gagnon  
Mairesse

Peggy Lemieux  
Directrice générale par intérim

## **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Peggy Lemieux  
Directrice générale par intérim